



Démembrement : les conséquences et les coûts

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Depuis près de douze mois, nous discutons de l'effet que le démembrement aura sur la nouvelle Ville de Longueuil et sur les citoyens de l'arrondissement de Boucherville.

Dans ce débat sur le démembrement, nous ferions une grave erreur de nous coller le nez sur l'arbre. En embrassant toute la forêt du regard, c'est-à-dire en prenant le recul nécessaire pour étudier les conséquences irrémédiables du démembrement tel que permis par la loi 9, on ne peut qu'en arriver à la conclusion que le démembrement serait néfaste pour les Bouchervillois.

En effet, avec la loi 9, participer au processus de démembrement, c'est :

- Payer deux comptes de taxes municipales;
- Voter pour une hausse immédiate de son compte de taxes de 11 %;
- Perdre le contrôle de sa destinée locale en laissant au conseil d'agglomération le soin de gérer 66 % des pouvoirs;
- Retrouver seulement 34 % des budgets antérieurs de l'ancienne municipalité;
- Défrayer des coûts supplémentaires pour la tenue d'un référendum, peu importe le résultat final;
- Débourser d'autres frais pour la mise sur pied d'un comité de transition;
- Perdre la garantie d'augmentation maximale des taxes de 5 % par année et s'exposer à des hausses illimitées pour couvrir les nouvelles dépenses;
- Augmenter indûment le compte de taxes, ce qui pourrait avoir des conséquences encore plus catastrophiques pour les personnes à revenus fixes;
- Donner au maire de la ville centrale un droit de veto absolu sur toutes les décisions prises au conseil d'agglomération;
- Abandonner son droit de voter pour ou contre le maire de la ville centrale.

Vous trouverez d'ailleurs dans les prochaines pages le contenu intégral du dépliant publié récemment par le gouvernement du Québec et distribué à toutes les portes, qui présente les impacts de la loi 9.

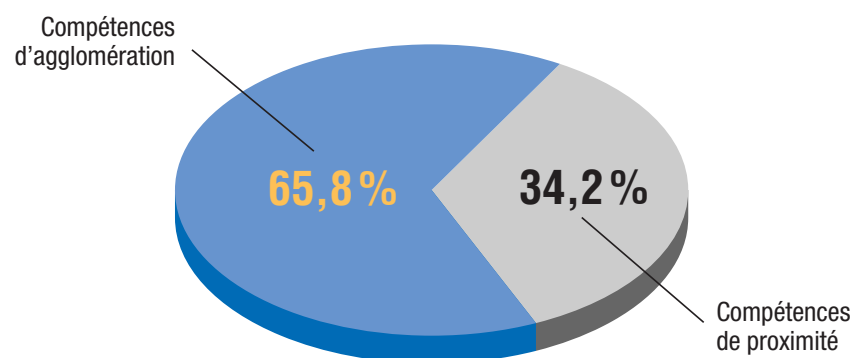
Au cours des dernières années, nous avons respecté nos engagements et nous n'avons jamais dérogé aux orientations que nous nous étions données, en respectant l'identité de chacun des sept arrondissements. Tous les efforts n'auront pas été vains puisque la santé financière de la Ville est bonne, nous avons amélioré les services à la population. De plus, nous maintenons un bon rythme d'investissement pour la réfection des infrastructures.

Le temps est donc venu à Boucherville de réitérer notre engagement en une administration qui nous ressemble, qui nous respecte et qui est élue pour nous servir. Cette nouvelle Ville de Longueuil nous appartient à tous. Nous avons une chance, ou plutôt « la chance », de nous assurer que nous serons là où les décisions se prennent, à la fois au comité exécutif et au conseil municipal, pour la dessiner à la mesure de nos besoins, de nos attentes et de notre quotidien.

Nous poursuivrons donc notre démarche vers l'excellence. Nous continuerons de faire en sorte que Boucherville demeure un milieu de vie privilégié à la hauteur des attentes des citoyens qui y vivent tout en évitant d'alourdir leur fardeau fiscal.

Denise Fillion
Conseillère municipale du district n° 1
Membre du comité exécutif
Responsable de l'environnement

IMPACT SUR LES COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX



LES CONSÉQUENCES SUR VOTRE COMPTE DE TAXES SELON L'ÉTUDE D'IMPACT

COMpte DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE D'UNE VALEUR DE 144 244 \$	
Évaluation municipale moyenne dans votre secteur	
SITUATION ACTUELLE	1 870 \$
EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE BOUCHERVILLE	
• Taxes d'agglomération	1 193 \$
• Taxes de la municipalité reconstituée	891 \$
TOTAL	2 084 \$
AUGMENTATION	214 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	11,4%

Séance du conseil d'arrondissement

La prochaine séance publique aura lieu exceptionnellement le mardi 8 juin à 20 h à la salle Pierre-Viger, 500, rue de la Rivière-aux-Pins.
On peut joindre la présidente ou les membres du conseil d'arrondissement au 463-7022.

CONSULTATION DES CITOYENS
SUR LA RÉORGANISATION TERRITORIALE
DE CERTAINES MUNICIPALITÉS

Résumé de l'étude sur les conséquences et les coûts
du démembrement de
L'ACTUELLE VILLE DE LONGUEUIL
et de la reconstitution de
L'ANCIENNE VILLE DE BOUCHERVILLE

Conformément à ses engagements de consulter la population et de respecter le principe de la fiscalité d'agglomération, et à la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale de la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, le gouvernement du Québec vous consultera sur l'avenir de votre communauté.

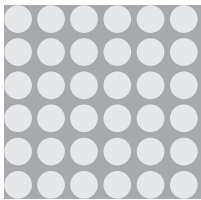
Dans le cadre de cet exercice démocratique et dans le but de vous informer sur les répercussions et les coûts du démembrement de l'actuelle Ville de Longueuil et de la reconstitution de la Ville de Boucherville ainsi que de son maintien dans son agglomération, une étude a été commandée à des experts indépendants.

Le résumé de l'étude réalisée par la firme SECOR Conseil qui vous est présenté ici fait état des principales conséquences sur **l'organisation municipale**, **le coût des services municipaux** et **votre compte de taxes** en cas de reconstitution de la Ville de Boucherville.

SOURCES SUPPLÉMENTAIRES DE RENSEIGNEMENTS

- le site Web du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) : www.mamsl.gouv.qc.ca
- le préposé aux renseignements du ministère :
(418) 691-2048 (Québec et ses environs),
1 866 237-2481 (ailleurs au Québec – sans frais)

L'étude complète sur les coûts de reconstitution de l'ancienne Ville de Boucherville peut être consultée dans le site Web du MAMSL, à la direction régionale du Ministère, à votre hôtel de ville ou à votre bibliothèque municipale.



LA CONSULTATION DES CITOYENS

Les personnes inscrites sur la liste référendaire correspondant à l'ancienne Ville de Boucherville pourront signer un registre pour demander un référendum sur la reconstitution de cette dernière.

Au moins **10 % des personnes inscrites** à la liste référendaire du secteur correspondant à l'ancienne Ville de Boucherville devront **signer le registre** pour qu'un scrutin référendaire y soit tenu.

La Ville de Boucherville sera reconstituée si le résultat du scrutin référendaire remplit deux conditions.

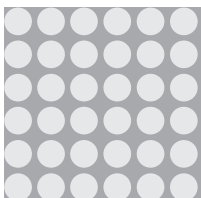
Le nombre de votes en faveur de cette reconstitution devra :

- **représenter plus de 50 % des votes valides ;**
- **équivaloir à au moins 35 % du nombre de personnes inscrites sur la liste référendaire.**

Les coûts d'ouverture des registres sont à la charge du gouvernement du Québec. Cependant, si un scrutin référendaire était tenu, les contribuables du secteur correspondant à l'ancienne municipalité devront en payer les coûts estimés à 208 046 \$.

Pour des raisons techniques, les désignations *paroisse, canton, cité* et *village* sont assimilées à la désignation « municipalité ».

Votre municipalité diffusera l'information sur les heures, les dates et les lieux d'ouverture des registres. Le cas échéant, le Directeur général des élections du Québec communiquera les renseignements sur la tenue du référendum.



LES CONSÉQUENCES SUR L'ORGANISATION MUNICIPALE

Dans le cas où le territoire de l'actuelle Ville de Longueuil serait démembré, un **conseil d'agglomération** serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération.

Pour des raisons d'efficacité et d'équité, la municipalité résiduaire¹ fournirait les services communs à l'ensemble du territoire; il s'agit des **services d'agglomération**.

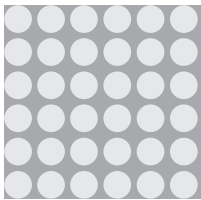
Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population. Ainsi, l'ancienne Ville de Boucherville bénéficierait de 10,0 % des voix.

Le conseil d'agglomération prendrait ses décisions à la majorité des voix. La municipalité résiduaire pourrait exercer un droit de veto.

Pour sa part, la municipalité reconstituée, sous la direction d'un conseil municipal, fournirait les **services de proximité**.

Tout service actuellement dispensé sur le territoire de l'actuelle Ville de Longueuil par un autre organisme que cette dernière continuerait d'être sous la responsabilité de cet organisme.

1. L'entité qui représenterait l'ensemble des municipalités de l'agglomération qui ne se seraient pas reconstituées.



LES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

LES SERVICES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

- L'évaluation foncière
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les services de sécurité civile
- Les services de sécurité incendie
- Les services de police
- Le centre d'urgence 9-1-1
- La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et de sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux sans-abri
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles
- Les équipements et infrastructures d'alimentation en eau, sauf les conduites locales
- Les équipements et infrastructures d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- La mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles
- Le transport collectif des personnes
- La gestion des rues et des routes du réseau artériel
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité de l'agglomération
- L'accueil touristique
- Le ou les parcs industriels
- Le ou les aéroports d'importance
- Tout lieu ou toute installation destinée à recevoir la neige ramassée sur le territoire de plusieurs municipalités liées
- Le conseil des arts
- Toute autre compétence anciennement accordée à la MRC dans le cas où la ville a succédé à celle-ci, incluant le schéma d'aménagement et de développement, le schéma de sécurité civile, le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et le centre local de développement
- Les équipements, infrastructures et activités définis comme étant d'intérêt collectif en annexe de la loi

LES COMPÉTENCES DE PROXIMITÉ

LES PRINCIPAUX SERVICES SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE RECONSTITUÉE

- Le plan d'urbanisme, la réglementation et les dérogations mineures
- La délivrance de permis de construction et de rénovation
- Les programmes d'amélioration de quartier
- Les conduites locales d'aqueduc et d'égouts
- Le ramassage et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales
- La réglementation en matière de protection incendie, de nuisance, de salubrité publique
- Les équipements locaux, de sport ou de culture*
- Les bibliothèques locales*
- Les parcs locaux*
- Les marchés publics*
- La délivrance des licences pour vélos, animaux, etc.
- Les brigadiers scolaires

* Sauf les équipements, infrastructures et activités définis comme étant d'intérêt collectif en annexe de la loi.

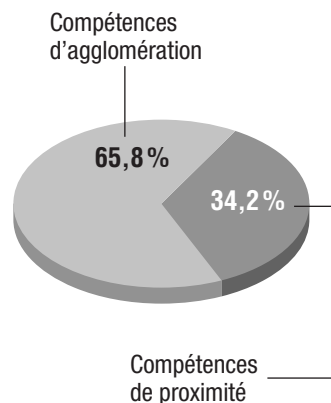
LES CONSÉQUENCES SUR LES COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX SELON L'ÉTUDE D'IMPACT

La reconstitution de l'ancienne Ville de Boucherville engendrerait des coûts de transition estimés à 707 091 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 208 046 \$. Ces coûts concernent principalement :

- la mise en place d'un comité de transition ;
- la réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne Ville de Boucherville, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne Ville de Boucherville, la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 120 467 \$.



IMPACT SUR LES COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX

Dans l'hypothèse de la reconstitution de l'ancienne Ville de Boucherville

- Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Boucherville pour les services liés aux compétences d'agglomération
- Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Boucherville pour les services liés aux compétences de proximité

28 657 507 \$

14 927 575 \$

TOTAL

43 585 082 \$

LES CONSÉQUENCES SUR VOTRE COMPTE DE TAXES SELON L'ÉTUDE D'IMPACT

Mise en garde : L'analyse est fondée sur des données fiables. Toutefois, l'évaluation des coûts et des conséquences de la reconstitution des anciennes municipalités oblige à recourir à des projections. Ces données ne sauraient lier les élus municipaux quant à leurs décisions budgétaires futures.

Les données présentées comprennent les taxes et la tarification applicables.

Après avoir évalué les besoins financiers de la municipalité résiduaire et de l'ancienne Ville de Boucherville dans l'hypothèse d'une reconstitution, la firme a établi la charge fiscale prévisible des contribuables.

Ce tableau présente l'impact de la reconstitution possible de l'ancienne Ville de Boucherville sur la facture totale de taxes d'une maison unifamiliale moyenne. À noter que dans l'hypothèse d'une reconstitution, le contribuable recevrait deux comptes de taxes, l'un de la municipalité résiduaire à l'égard des compétences d'agglomération et l'autre de sa municipalité reconstituée à l'égard des services de proximité.

Les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) continueront à s'appliquer. Le cas échéant, elles devront être ajoutées.

COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE D'UNE VALEUR DE 144 244 \$

Évaluation municipale moyenne dans votre secteur

SITUATION ACTUELLE	1 870 \$
EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE BOUCHERVILLE	
• Taxes d'agglomération	1 193 \$
• Taxes de la municipalité reconstituée	891 \$
TOTAL	2 084 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)	214 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	11,4 %

La protection de l'environnement :

Le mot de l'horticulteur Élagage et abattage des arbres



La bonne méthode

L'arbre est précieux et il ne faut pas le confier aux mains et aux outils de n'importe qui. Par conséquent, nous vous invitons à suivre les conseils ci-dessous.

L'élagage

Boucherville a établi certaines normes sur l'élagage des arbres afin de prévenir les dommages et les maladies. Ainsi, l'éêtage et l'élagage sévères d'un arbre ne sont pas autorisés. L'arbre doit conserver sa forme naturelle et, au plus, 25 % du volume des branches peut être coupé. La coupe des arbres et des racines et l'usage d'équipement qui pourrait altérer l'écorce sont d'autres opérations qui peuvent endommager les arbres et qui sont interdites à Boucherville.

Un guide de bonne pratique sur l'élagage des arbres est disponible à la réception du centre administratif de l'arrondissement de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Renseignements : **463-7020**

Huit bonnes raisons pour ne pas éêteter ou élaguer un arbre :

- Un arbre tire son énergie du feuillage.
- La ramure agit comme un parasol contre les coups de soleil.
- Tout émondage est une porte d'entrée pour les maladies et les insectes.
- Les nouvelles branches qui poussent après un élagage sont faibles et cassantes.
- Les arbres à croissance rapide reprennent vite leurs dimensions d'origine.
- Les hêtres tolèrent mal l'élagage et peuvent même en mourir.

- Un arbre éêtété est défiguré. Respectons sa forme naturelle.
- L'éêtéage, plus souvent qu'autrement, conduit à l'abattage de l'arbre.

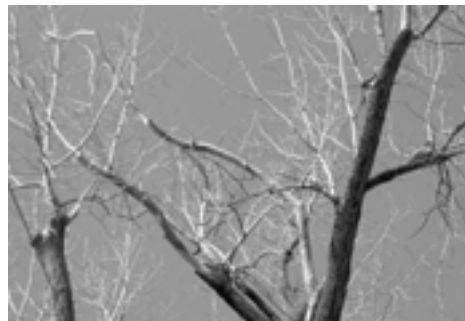
L'abattage

À Boucherville, il faut une bonne raison pour abattre un arbre : maladie, danger pour la santé, sécurité ou risque de dommage à la propriété. Pour abattre un arbre qui est soumis à la réglementation, vous devez d'abord vous procurer, auprès d'un ingénieur en foresterie, un certificat confirmant la raison de son abattage (celui-ci doit être conforme au règlement) et y joindre des photos à l'appui. Par la suite, vous devez vous présenter avec ces documents au Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection afin d'obtenir un certificat d'autorisation qui vous sera remis au coût de 10 \$. Les arbres soumis à cette réglementation sont ceux situés dans le Vieux-Boucherville ou ceux qui sont plantés en façade d'une résidence, ainsi que tous les arbres des autres quartiers dont la dimension correspond à un diamètre de 10 cm et plus lorsqu'ils sont mesurés à 30 cm du sol.

Renseignements :
**Service de l'urbanisme,
des permis et de
l'inspection, 463-7023**

La mort d'un géant

Un vieux peuplier faisant partie du paysage de la rue De Montarville dans le Vieux-Boucherville depuis près de 100 ans devra malheureusement être abattu. Cet abattage est devenu nécessaire compte tenu des risques importants de chute de branches causées par la présence de carie. Celle-ci s'est développée à la suite d'un mauvais élagage effectué après le verglas de 1998 : des branches de plus de 15 cm de diamètre ont été coupées et, pour les branches de plus



Mauvais élagage à la suite du verglas.

petites dimensions, les appels-sèves n'ont pas été suffisamment conservés. La mauvaise cicatrisation a laissé la porte grande ouverte pour la carie.

Chantiers en cours : un printemps et un été mouvementés

Parc Intergénération

Le parachèvement des travaux d'infrastructure du parc Intergénération établira des liens entre les jeunes et les aînés. Le parc situé aux abords du chemin du Lac, entre la Bibliothèque et la Maison des jeunes, comprendra en effet des aménagements pour les plus jeunes, les adolescents, les aînés, les familles ainsi que pour les personnes seules. Les équipements pour les aînés seront d'ailleurs implantés près des habitations à loyer modique.

Tous les espaces seront reliés entre eux dans le but de permettre aux gens de se rencontrer, se parler et se connaître. L'endroit sera convivial, beau et pratique afin de favoriser les échanges entre générations. La panoplie d'activités qui s'ajoutera à celles existantes est très large. Jeux de fer et de pétanque ne sont que deux exemples.

Des nouveaux jeux

Installation de nouveaux jeux au parc Vincent-D'Indy pour les jeunes âgés de 6 à 12 ans.

La bibliothèque fera peau neuve

Un contrat a été octroyé à une firme externe afin de réaliser une étude de faisabilité et d'évaluation des besoins en aménagement et en développement pour permettre à la bibliothèque de répondre à une demande croissante.

Local de gymnastique à l'école de Mortagne

Aménagé au coût de 300 000 dollars, ce nouveau local permettra d'offrir de nouveaux équipements aux étudiants, aux jeunes ainsi qu'aux adultes qui désirent se familiariser ou se spécialiser en

gymnastique ou dans des activités connexes. Ce nouvel emplacement sera accessible le jour, le soir ainsi que la fin de semaine.

Le terrain de soccer synthétique

La transformation du terrain de soccer naturel en terrain synthétique sera réalisée au cours du printemps 2004 et bénéficiera d'une enveloppe budgétaire de près 1 050 000 \$ puisée à même les surplus de l'arrondissement. Cette nouvelle surface amenuisera les effets néfastes de la surutilisation ainsi que les coûts d'entretien qui en découlent, et ce, pour le plus grand bonheur des utilisateurs. Le réaménagement du terrain de soccer en terrain synthétique répond à une tendance en loisir marquée par une forte demande des adeptes, autant des jeunes que des adultes. En effet, à ce jour on dénombre plus de 2 000 personnes, adultes et enfants, qui pratiquent le soccer à Boucherville.

Un chalet de sport au parc du Centre Pierre-Laporte

Autre élément notable, la construction d'un chalet de sport situé à proximité de l'anneau de glace et du tennis Sébastien-Lareau. Les travaux débuteront en septembre prochain pour se terminer en février 2005. Le nouveau chalet aura une double vocation selon les saisons, soit celle d'accueillir les joueurs de tennis l'été et celle de recevoir les patineurs l'hiver. D'une capacité de 40 à 50 personnes, ce chalet sera équipé d'un bureau d'accueil en permanence, de casiers à bottes pour l'hiver et de tables durant l'été ainsi que de toilettes. Il servira également durant les saisons intermédiaires aux équipes de football, de soccer et de baseball qui utiliseront les vestiaires.

Avez-vous déjà visité les parcs de la rivière aux pins et de la frayère ?

Depuis plusieurs années, on s'amuse à diversifier les essences d'arbres du parc de la rivière aux pins afin de créer un parc unique en son genre. Plus de 20 espèces d'arbres ont déjà été plantées sur le circuit d'auto-interprétation de la rivière aux pins situé à l'est de la rue Montbrun afin de former en quelque sorte un mini-arboretum.

Quant au parc de la frayère de la rivière aux pins, situé à l'extrême est de l'arrondissement, aux abords de la rue Marie-Victorin, il a été nouvellement aménagé par le gouvernement du Québec. Avec son marais, ses sentiers, son circuit d'auto-interprétation et sa frayère composée de plusieurs espèces de poissons, ce parc est reconnu comme étant le plus grand de la



région métropolitaine et est considéré d'ailleurs comme l'un des joyaux de Boucherville. Empruntez la piste cyclable et apportez votre pique-nique. Des tables sont mises à votre disposition pour mieux vous accommoder.

un effort collectif

Les Bouchervillois et la gestion des déchets

Une question de jouer avec les « 3R »

- Réduire** Réduire le volume de nos déchets, car les endroits où ils peuvent être enfouis sont de plus en plus rares et coûteux. L'enfouissement augmente aussi les effets polluants.
- Recycler** Recycler, c'est transformer les matières, soit prendre du papier fin pour faire du papier journal, du verre pour faire de la laine de verre pour la construction... C'est le principe de la collecte sélective qui récupère près de 3 000 tonnes de déchets par année à Boucherville.
- Revaloriser** Revaloriser, c'est redonner vie à ce qui semble à première vue inutilisable. C'est le cas du compostage domestique, qui est facile et tellement profitable. Saviez-vous que vous pouviez réduire jusqu'à 36 % le contenu de votre traditionnel sac vert et nourrir vos plantes avec le meilleur engrais possible ?

Nouveaux bacs de recyclage pour Boucherville

Rassurez-vous, ils sont toujours aussi bleus. Mais ils affichent la nouvelle signature de l'arrondissement ainsi qu'un espace pour écrire votre adresse. De plus, dans le doute, des pictogrammes ont été ajoutés afin de vous servir d'aide-mémoire.

Vous pouvez vous procurer un bac de recyclage gratuitement en vous présentant aux ateliers municipaux, situés au 650, chemin du Lac, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30. Une preuve de résidence est exigée.

Renseignements : **463-7024**

Le ménage du printemps

Un arrondissement propre

Maintenant que les températures sont redevenues plus clémentes, il faut tout nettoyer, réparer, entreposer, installer, planter, etc. Pour ce grand ménage du printemps, plus de 40 employés du Service des travaux publics relèveront donc ce défi.

- Rues et trottoirs : 265 km de rues et presque autant de kilomètres de trottoirs ainsi que 38,5 km de bandes et de pistes cyclables à nettoyer.
- Puisards : on retire des puisards, entre autres, les abrasifs qui ont servi durant l'hiver pour prévenir l'obstruction des égouts.
- Signalisation : les panneaux abîmés par le vent et le froid sont remplacés.

- Parcs : on réinstalle le mobilier urbain et on enlève les ordures qui jonchent le sol.
- Nids-de-poule : une équipe procède au dépistage des nids-de-poule et au remplissage temporaire. Au cours de l'été, le pavage sera découpé et remplacé par du pavage neuf.

Tenir notre arrondissement propre et voir à son embellissement est l'une de nos préoccupations constantes qui requiert une solide organisation, mais aussi la collaboration de tous les citoyens par des gestes simples mais efficaces. Pensez-y, ensemble on fait bon ménage !

Collecte annuelle de RDD

Le samedi 12 juin de 8 h à 16 h

Le 12 juin prochain, mettons nos ennemis à la porte

Vous est-il jamais venu à l'idée que vous pourriez avoir des ennemis mortels à la maison ? Avec le ménage du printemps juste avant les beaux jours de l'été et la farniente, c'est le temps idéal pour les mettre à la porte. En 2003, l'arrondissement a ainsi recueilli 26 781 kg de résidus domestiques dangereux (RDD).

La collecte annuelle de résidus domestiques dangereux se tiendra le samedi 12 juin prochain de 8 h à 16 h aux ateliers municipaux, situés au 650, chemin du Lac à Boucherville. Une preuve de résidence est exigée.

Apportez-y tous les RDD dont vous voulez vous départir.

Produits acceptés

Acides, bases, solvants, réactifs (cyanures), pesticides, détecteur de fumée, aérosols, oxydants, peinture, huiles usées, batteries, piles, médicaments, propane et tous produits absorbants contaminés.

Produits non acceptés

Déchets domestiques non dangereux, armes, munitions, explosifs BPC et déchets biomédicaux.

Mesures de sécurité

Par mesures de sécurité, on vous recommande de transporter ces produits dans le coffre arrière de la voiture seulement le jour de la collecte. Des préposés se chargeront de les manipuler. Il est aussi recommandé de laisser les produits dans leur contenant original et de ne pas faire de mélange.

Nouveaux panneaux de signalisation



Faisant suite à une problématique de circulation en transit dans les secteurs avoisinants des rues du Perche et de Parfondéval, Boucherville a apporté des modifications à la signalisation routière sur le boulevard De Montarville et la rue Ampère.

Cette modification a pour but d'améliorer la fluidité de nos artères et d'accentuer la sécurité dans les secteurs résidentiels. Trois nouveaux panneaux interdisant le virage à gauche, tous en direction nord sur De Montarville, ont donc été installés le 6 avril dernier afin de limiter l'accès aux résidents du quartier durant les heures de pointe du matin, soit entre 6 h et 9 h.

- De Montarville, à l'angle de la rue des Vosges
- De Montarville, à l'angle de la rue de Normandie
- Gay-Lussac, à l'angle de la rue de Normandie

Un panneau « Obligation de continuer de 6 h à 9 h » sur la rue Ampère, à l'angle de la rue de Normandie ainsi qu'un panneau indiquant la direction de l'autoroute 20 ont également été installés.

DEPUIS LE LUNDI 3 MAI Retour à deux collectes d'ordures par semaine

Collecte des ordures >



tous les
LUNDIS
et
JEUDIS
pour tous les secteurs

Collecte sélective >



tous les
JEUDIS
Poursuivons nos efforts !

Déposez vos sacs, poubelles et bacs roulants bien fermés à proximité du trottoir, du côté de votre terrain et non dans la rue ou sur le trottoir, au plus tôt après 20 h la veille de la collecte ou au plus tard avant 7 h le matin même de la collecte.

Vous êtes nos yeux

Nous effectuons plusieurs tournées d'inspection durant la journée et la fin de semaine. Malgré cela, il peut arriver que certaines particularités nous échappent. Par conséquent, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des travaux publics si vous constatez une anomalie sur le territoire de Boucherville. Que ce soit une enseigne endommagée, un nid-de-poule, un lampadaire défectueux, prenez deux minutes pour nous le signaler au **463-7024**.

Loisir, culture et vie communautaire

Journée nationale des Patriotes : 24 mai

Ouvert

- Bibliothèque de 13 h à 17 h
- Réception du Centre sportif de 12 h à 21 h 30

Fermé

- Mairie d'arrondissement
- Services administratifs du Centre Mgr-Poissant

Collecte des ordures

La collecte est annulée le lundi 24 mai.

Stationnement de nuit

Le stationnement de nuit est permis jusqu'au 1^{er} novembre.

Programme de loisirs de l'été

L'été à son meilleur ! Camps de jour, spectacles, tennis, randonnées à vélo, animation dans les parcs et activités rafraîchissantes, voilà un aperçu du programme de loisirs qui a été livré à votre domicile les 7 et 8 avril dernier. Si vous ne l'avez pas reçu, contactez-nous au **463-7123**.



Le circuit fleuri de Boucherville

À pied ou à vélo pour un coup de cœur assuré



L'horticulture est votre passion ! Si vous croyez que vos efforts contribuent à embellir votre quartier, alors proposez votre candidature avant le 4 juin au concours *Le circuit fleuri de Boucherville*, édition 2004. Au cours des mois de juillet et août, des cyclistes ou piétons sillonnent les rues fleuries de Boucherville à la recherche de leur coup de cœur. Pour tout renseignement, contactez le comité d'embellissement au **(514) 990-6742**.

Tennis, soyez de la partie

La saison de tennis libre a débuté le 24 avril. Un animateur sera sur place pour vous accueillir la semaine de 18 h à 22 h et la fin de semaine de 9 h à 18 h. Pour réserver un terrain, téléphonez au **449-8352**.

Le tennis Sébastien-Lareau, situé sur le site du Centre Pierre-Laporte, accueille chaque année près de 20 000 participants. Les joueurs ont la possibilité de jouer sur des terrains synthétiques ou en terre battue.



Le réseau récréatif, la voie à suivre

Boucherville possède un superbe réseau récréatif de près de 40 km de pistes majoritairement asphaltées. Une dizaine de ces kilomètres font partie de La Riveraine, ce très beau circuit cyclable qui longe notre fleuve et traverse plusieurs autres arrondissements de Longueuil.

Pour le plus grand bonheur des cyclistes de Boucherville, un nouveau dépliant sur le réseau des pistes cyclables intitulé



« Le réseau récréatif, la voie à suivre » sera disponible au début du mois de juin.

Il vous suffit d'en faire la demande auprès des Services à la clientèle et du loisir, culture et de la vie communautaire. Pour connaître les horaires du bateau-passeur, consultez la page 11 du cahier institutionnel.

Renseignements :
463-7120 ou 463-7123

Hommage à Louis Hébert, artiste-graveur de Boucherville

Boucherville désire présenter à sa population un court hommage à un artiste-graveur, M. Louis Hébert qui s'est distingué sur la scène québécoise, canadienne et internationale.

Louis Hébert a fait l'école des Beaux-Arts de Montréal en plus d'obtenir un baccalauréat en arts plastiques. Estampeur-peintre, il s'intéresse au dessin, à la peinture, à la sculpture, mais la gravure sur bois devient sa passion.

Il participe à plusieurs expositions collectives au Québec, en Europe et en Amérique du Sud. Il a fait l'exposition *Hommage à Miron* à la Bibliothèque nationale de Montréal. Il a



également présenté des expositions en solo à Châteauguay, Saint-Hubert et Montréal.

Ses œuvres font partie de collections, entre autres, celles de Loto-Québec et de la CIBC.

Dans le but de rendre hommage aux citoyens de l'arrondissement, Boucherville désire souligner les réalisations et les réussites des personnes qui se sont démarquées tant sur le plan national qu'international dans le domaine sportif, artistique, communautaire ou humanitaire. Pour être sélectionnés, les artistes et les athlètes doivent résider à Boucherville. Vous connaissez des personnes qui se sont illustrées ? Les renseignements doivent être acheminés au secrétariat du Centre culturel Mgr-Poissant, à l'attention de Thérèse Labelle, au 566, boulevard Marie-Victorin, Boucherville (Québec) J4B 1X1 ou par courriel à therese.labelle@ville.longueuil.qc.ca. Par la suite les candidatures seront soumises au conseil d'arrondissement.

Fête nationale à Boucherville Des spectacles à ne pas manquer !

23 juin

Parvis de l'église Sainte-Famille,
dans le Vieux-Boucherville

20 h 30 Fred Pellerin, conteur
Vers 22 h Feux d'artifice

24 juin

Parc de la Rivière-aux-Pins

15 h Spectacle pour enfants avec Océane
20 h El Patio Band, un groupe formé de
jeunes Bouchervillois
21 h 30 France D'Amour



Commanditaire principal de la
fête nationale à Boucherville



Caisse populaire Desjardins
de Boucherville